

Chercheurs, politiques et autres acteurs sociaux se préoccupent des avantages et risques, donc de l'avenir réglementaire, de diverses techniques regroupées sous le titre de « nouvelles techniques de modifications du génome » (1,2).
Qu'ont donc à voir ensemble, par exemple, le greffage et l'édition du génome par les systèmes TALEN ou CRISPR ou la biologie de synthèse ? Ces nouveaux OGM et leur impact différent-ils tant de ceux obtenus par transgénèse ? Présument-ils d'un progrès dans les relations entre l'agriculture et la nature avec un impact positif sur la biodiversité et les services écosystémiques ?